

Date de la séance

Le 29 avril 2026

Date de convocation

Le 23 avril 2026

Date de publication

Le 23 avril 2026

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	22
Procurations	11
Excusé	0
Absent	1

N° 2026-04-61

OBJET :

Adoption du Budget

Primitif 2026 – budget du

Cinéma

« les deux scènes »

Le Président certifie que la liste des délibérations a été publiée sur le site internet de la

Communauté de Communes Gally-Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 29 avril, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL,

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Michel DELAMAIRE, Martine LEPAGE, Christophe LELAIT

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC,

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Samuel COLLIN, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent LAVISSE

Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Éric MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Nathalie ZENOU, Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE

Procurations :

Sandrine HUSER a donné pouvoir à Jean-Bernard HETZEL
Christophe DEBUISNE a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC
Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Michel DELAMAIRE
Jerôme FENAILLON a donné pouvoir à Sophie LAFEUILLADE
Damien GUIBOUT a donné pouvoir à Adriano BALLARIN
Sidonie KARM a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE
Denis COURTOT a donné pouvoir à Samuel COLLIN
Sylvie BIGAY a donné pouvoir à Amina DEMBRI
Carl MAUGER a donné pouvoir à Magali HANNECART
Jean-Philippe ANTOINE a donné pouvoir à Nathalie ZENOU
Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY

Absents : Gilles STUDNIA

Secrétaire de séance : Agnès TABARY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312-1,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération du conseil communautaire n° 2026-03-20 du 11 mars 2026 prenant acte de la tenue d'un Débat relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires du Cinéma pour l'exercice 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget primitif de la régie du Cinéma communautaire Les Deux Scènes pour 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire nouvellement élu en date du 15 avril 2026 ;

ENTENDU l'exposé d'Adriano BALLARIN, Vice-Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **ADOpte** par chapitre le Budget Primitif du Cinéma Intercommunal « Les 2 Scènes » pour l'exercice 2025 suivant :

Section exploitation

Dépenses

011 (charges générales)	135 604,70
012 (charges de personnel)	201 946,00
65 (subventions, indemnités Elus...)	80,00
67 (charges spécifiques)	0,00
023 (virement à la section investissement)	5 299,42
042 (amortissements + opérations d'ordre)	5 200,00
Total	348 130,12

Recettes

70 (produits des services)	164 850,00
74 (subventions et dotation reçues)	155 791,62
75 (Autres produits de gestion)	0,00
002 (résultat de fonctionnement reporté)	15 488,50
042 (opérations d'ordre)	12 000,00
Total	348 130,12

Section investissement

Dépenses

040 (amort.de participat* + opé d'ordre)	12 000,00
21 (acquisitions + travaux)	16 896,40
Total	28 896,40

Recettes

040 (amortissements)	5 200,00
13 (subventions)	10 000,00
021 (virement de la section de fonctionnement)	5 299,42
001 (Excédent d'investissement reporté)	8 396,98
Total	28 896,40

TOTAL GENERAL DEPENSES	377 026,52	TOTAL GENERAL RECETTES	377 026,52
-------------------------------	-------------------	-------------------------------	-------------------

Le Président
Vincent GAY



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le **11/05/26**
- Document rendu exécutoire le